

L'EVALUATION DE LA TRADUCTION SPECIALISEE

Ileana BUSUIOC*

Juger d'une traduction, c'est «évaluer l'adéquation des résultats obtenus aux objectifs visés en s'appuyant sur le principe selon lequel il n'existe pas d'idéal de traduction hors d'un rapport de finalité. On pourrait assimiler l'élaboration d'une traduction au dosage d'une peinture. La couleur – le produit fini tel qu'il se présente sur un nuancier – n'est qu'un élément de référence de la commande que doit remplir le marchand de peinture. Ce dernier doit connaître la surface à couvrir, le mode d'application (pistolet, rouleau, brosse, pinceau, etc.), le fini désiré et peut-être aussi d'autres caractéristiques que le client juge essentielles (sa résistance à la rouille, par exemple). Le produit que représente la traduction se caractérise donc par sa mixité. L'analogie avec la préparation de la peinture permet de comprendre que la dimension textuelle de la traduction n'est qu'un sous-ensemble d'un ensemble pragmatique plus vaste. Il en résulte que l'évaluation des traductions se fait cas par cas, du haut vers le bas, de l'extérieur vers l'intérieur, du pragmatique au micro textuel, précisément parce que les critères de production viennent du dehors» [8]. En situation professionnelle, l'évaluation d'une traduction s'intègre dans un processus plus ample, à savoir *l'assurance qualité*; celle-ci représente l'ensemble des procédures, des techniques, des dispositifs mis en place pour assurer la réalisation, pour des utilisateurs bien ciblés, d'un produit qui réponde exactement à leurs besoins de traitement. Cela veut dire que le texte d'arrivée soit parfaitement utilisable par ces bénéficiaires dans leur environnement professionnel ou bien dans toute autre circonstance qui imposerait cette utilisation. Dans ce qui suit nous allons approcher le problème de l'évaluation de la traduction non littéraire, communément appelée traduction spécialisée, dans une perspective qui n'est ni théorique, ni pédagogique, mais pratique, notamment la perspective du réviseur. Comme il est communément admis, le réviseur est censé – si nécessaire – corriger les erreurs d'une traduction, l'améliorer, la refaire par endroits ou bien indiquer qu'elle doit être refaite d'un bout à l'autre.

Certains spécialistes [6] considèrent qu'il faut faire une distinction entre la *révision* – intervenant au stade du produit semi-fini et permettant des améliorations – et le *contrôle de la qualité* d'une traduction, *l'évaluation* proprement dite, qui «consiste dans le dépistage et la caractérisation des fautes» [4], mais nous estimons que le travail d'intervention du réviseur ne peut être rendu possible que par un contrôle préalable et que, même s'il améliore ce qui n'est pas encore fini, il ne le fait qu'à la suite d'une évaluation. D'autres [1] considèrent que l'intervention d'un réviseur doit normalement être inutile «dans la pratique professionnelle de la traduction digne de ce nom»; selon cet auteur, la démarche traduisante se limitera à un «débroussaillage, qui reste d'autant plus au stade du décryptage que le traducteur sait que son travail sera révisé et que, de toute façon, le réviseur y apportera des modifications, ne serait-ce que pour justifier son intervention»; là également, nous considérons que la révision d'une traduction est quand même nécessaire car elle se constitue en une approche seconde, différente, du texte de départ (qui devrait être faite par le traducteur lui-même, mais qui est dans la plupart des cas rendue impossible par les contraintes liées aux gains de productivité), susceptible de relever des nuances, des détails importants, mais pouvant parfois passer inaperçus. Si la révision était tout à fait inutile, on pourrait se demander pourquoi elle constitue une pratique courante, inscrite dans le cahier des charges, des plus grands organismes de traduction. Ce qui plus est, elle est devenue tout à fait obligatoire avec la généralisation des techniques de traduction automatique (TA) ou de traduction assistée par ordinateur (TAO) qui produisent souvent des textes grammaticalement corrects, avec des gains considérables au niveau de la productivité, mais avec des pertes sérieuses au niveau du sens et de l'adaptation des textes aux matrices spécifiques des langues d'arrivée; dans ce cas, la révision est désignée par le terme de *post-édition*.

A quels niveaux agit le réviseur (appelé souvent aussi *rédacteur-réviseur*), quels sont les critères selon

* *Chargée de cours, Faculté des langues et littératures étrangères de l'Université de Bucarest*

lesquels il juge de la valeur d'un texte traduit et que visent les possibles transformations qu'il apporte à ce texte? Quels sont, en un mot, les repères qui doivent le guider dans sa tâche? [2]

1. En milieu professionnel, la traduction est vue de façon instrumentaliste: elle est un levier qui rend possible la **communication** entre civilisations, cultures et langues différentes. Voilà la définition qu'en propose le Bureau de la traduction du secrétariat d'Etat du Canada: «Traduire, c'est établir la communication entre un auteur et un destinataire en faisant passer dans une langue une réalité ou une notion saisie par le truchement de son expression dans une autre langue. Pour que la communication s'établisse dans les meilleures conditions d'efficacité, il faut donc: a) saisir la réalité ou la notion exprimée dans la langue de départ, y compris le point de vue adopté et l'objectif visé par l'auteur; b) exprimer cette réalité ou cette notion en langue d'arrivée, du même point de vue et en visant le même objectif». On voit là la double fonction du traducteur, qui doit **comprendre** le document à traduire, le décoder, avant de le ré-encoder, de le restituer en langue cible et sa double démarche également qui sera **sémasiologique** en un premier temps et **onomasiologique** en un second temps. Comme l'accent tombe à ce niveau-là surtout sur la démarche sémasiologique, beaucoup de spécialistes s'accordent pour dire que dans ce premier temps le traducteur travaille plutôt avec des **faits de discours**. Dans cette perspective, le réviseur doit évaluer l'**adéquation** de la traduction (du point de vue fonctionnel, du point de vue de la congruence entre le document de départ et le document d'arrivée). Le premier pas donc de l'évaluateur-réviseur est de vérifier si le traducteur a bien compris ce qu'il avait à traduire. Parfois il lui faut un travail de documentation et d'acquisition de savoirs tout aussi importants que ceux du traducteur lui-même, mais dans la plupart des cas le signal d'alarme peut être constitué par une incongruité du texte d'arrivée. Voilà un exemple: dans un document de l'acquis communautaire portant sur les inspections des navires de pêche, il s'agissait des manœuvres à effectuer au cas où l'inspecteur, transporté par un hélicoptère, doit monter à bord et du code des signaux à employer dans ce cas; après avoir décidé d'employer une ligne de guidage pour le transfert, le signal, de la part de l'hélicoptère, signifiait:

FR: *Levez le mou de la ligne de guidage*

RO: *Ridicați parâma frânghiei de ghidaj*

Or, il est évident que cela ne fait pas de sens en roumain (la faute de non-sens, tout comme le contresens et l'omission étant considérés des erreurs

graves), d'un côté parce que *parâma* et *frânghie* signifient à peu près la même chose et de l'autre, parce qu'on peut constater qu'en pratique cette opération est pour le moins bizarre si l'on pense que l'on doit faciliter le transfert d'une personne de l'hélicoptère vers le navire à l'aide de la ligne de guidage; en effet, il s'agit d'une non-compréhension du sens du nom *mou (jeu)* et du groupe verbal *lever le mou (éliminer le jeu)*, la traduction correcte étant

RO: *Eliminați jocul frânghiei de ghidaj*

opération plus adéquate dans les circonstances décrites car visant à la sécurité du transfert.

Un autre exemple: dans un texte se rapportant au statut d'un organisme européen on mentionnait:

FR: *Le produit de l'impôt est inscrit en recettes au budget de...*

RO: *Reșeta fiscală intră în bugetul ...*

ce qui est un contresens évident vu qu'on sait que les sommes d'argent représentant les impôts ne peuvent pas constituer une ressource budgétaire pour une institution, mais doivent être versées à l'Etat; il fallait donc traduire par

Impozitele sunt înscrise ca intrări în bugetul...

car il s'agissait seulement de la façon dont ces sommes sont consignées par rapport au budget.

De l'adéquation relève également la vérification par le réviseur du **registre de langue** choisi par le traducteur en fonction du type de document qu'il a eu à traduire: un spécialiste en chimie parlera, par exemple, dans un document de spécialité, d'*acide ascorbique* qu'on devra traduire par *acid ascorbic*, mais s'il s'agit d'un prospectus de présentation de produits pharmaceutiques, il faudra évidemment traduire ce terme par *vitamina C*. La situation inverse doit également être identifiée: banaliser un texte qui s'adresse à des spécialistes d'un domaine par le choix de termes ou de structures de phrase dans la langue d'arrivée qui relèvent du registre standard ou bien familier est une erreur qui peut affecter une traduction même si le texte d'arrivée permet la réception et la compréhension du contenu informatif du texte de départ. L'adéquation se reflète également dans le respect des particularités de chaque type de document: il est notoire que tout document de grandes dimensions rédigé en anglais débutera par la table des matières, tandis qu'en français ou en roumain, par exemple, elle figurera à la fin.

2. La communication ne peut pas fonctionner en dehors d'un **message**; un accent particulier est donc mis en traduction sur ce que l'on appelle la double fidélité: par rapport au texte de départ, mais surtout par rapport à la langue d'arrivée car il faut transférer le sens du message de départ dans la forme d'expression spécifique à la langue cible. Le transfert correct du

sens se rapporte au fameux niveau «zéro fautes» quant aux non-sens, contresens et omissions et se rattache essentiellement aux problèmes de compréhension. La «mise en forme» dans la langue d'arrivée est balisée, dit-on, par les normes (vocabulaire, grammaire, style) de la langue respective. C'est la démarche onomasiologique et donc le travail avec plutôt des *faits de langue*. En traduction spécialisée les choses se compliquent un peu car il faut non seulement veiller au respect des normes générales, mais aussi de tout ce qu'il peut y avoir de particulier, pour tel ou tel langage spécialisé; il s'agit, dans ce cas de la *qualité technique-fonctionnelle* de la traduction: respect de la grammaticalité technique, accessibilité et efficacité et cela concerne essentiellement les niveaux *a) terminologique* et *b) phraséologique*.

a. En principe, chaque traduction doit être accompagnée du concordancier du document (liste des équivalences terminologiques établies pour le texte à traduire), constitué soit à partir de vocabulaires bi- ou multilingues existant déjà pour le domaine d'application auquel appartient le document traduit, si tel est le cas, soit par le traducteur lui-même à la suite de son propre travail de documentation. Dans ce dernier cas, le concordancier devrait être validé par un spécialiste du domaine. La tâche du réviseur se réduirait donc à une vérification de la conformité terminologique du texte par rapport à la liste de termes l'accompagnant; éventuellement il pourrait faire des remarques en marge des équivalences identifiées par le traducteur. Mais en pratique la situation ne se présente pas toujours ainsi et, faute de liste de concordances terminologiques, le réviseur doit souvent intervenir au niveau des équivalences utilisées par le traducteur. Ce faisant, il doit vérifier si:

– le traducteur a été fidèle, tout au long du document, aux équivalences identifiées (il arrive souvent que le traducteur utilise, pour le même terme de la langue de départ, différents termes dans la langue d'arrivée, et ce à cause justement du fait que le travail terminologique n'a pas été réalisé comme un prérequis de la traduction, mais en cours de traduction), donc si le texte d'arrivée est homogène du point de vue terminologique

– le traducteur a vraiment épuisé toutes les sources documentaires en vue de trouver la bonne solution et ne s'est pas contenté d'une traduction littérale (les inventaires terminologiques sont constitués le plus souvent, de nos jours, non pas par des monoterme, mais par des polytermes); voilà un exemple: dans le management de l'enseignement supérieur on parle, en roumain de *finanțare globală* par rapport à *finanțare contractuală*. Les éléments

constitutifs de ces polytermes sont parfaitement traduisibles en français, ce qui donnerait *financement global* et *financement contractuel* – équivalences qui seraient à la limite comprises par un locuteur français –, mais les termes appropriés et couramment utilisés en France sont *dotation globale de fonctionnement (DGF)* et *financement sur projet*

– le traducteur a respecté, au cas où elle existe, la terminologie officielle ou normalisée du domaine d'application auquel appartient le document traduit; de même, le réviseur doit vérifier s'il a eu la possibilité de faire valider la terminologie par un spécialiste du domaine et, le cas échéant, proposer que l'on effectue cette validation. Il peut arriver que le donneur d'ouvrage (la personne ou l'entreprise pour lesquels on réalise la traduction) demande que l'on respecte ce que l'on appelle la *terminologie maison* (terminologie spécifique d'une entreprise, d'un producteur par laquelle il veut mettre en vedette et en valeur ses produits) situation dans laquelle le réviseur doit également intervenir s'il constate que le traducteur n'a pas tenu compte de cette exigence.

b. En ce qui concerne la phraséologie, les problèmes se posent à peu près de la même façon que pour la terminologie en ce sens qu'il faudrait

– qu'il y ait un concordancier phraséologique dont le respect assure l'homogénéité phraséologique du texte d'arrivée et qui devrait, comme on ne pourrait pas parler de normalisation de la phraséologie, du moins être vérifié et validé par un spécialiste du domaine. L'évaluateur-réviseur doit assurer que toute structure bloquée stéréotypée et récurrente du texte de départ se retrouve, avec le même indice de récurrence, dans le texte d'arrivée; trop souvent, les traducteurs, par souci d'éviter les répétitions, oublient que dans certaines circonstances respecter les répétitions peut constituer une contrainte «stylistique» ou du moins d'alignement à la typologie du document; ces tours répétitifs sont très fréquents surtout dans les modes d'emploi où varier les formulations dans le texte d'arrivée nuit à la cohérence phraséologique et à la structure du document.

– que la rédaction du texte d'arrivée soit évaluée et améliorée si nécessaire de sorte qu'un lecteur de ce texte puisse le considérer comme un texte rédigé directement dans la langue cible; le réviseur doit donc vérifier si le traducteur ne s'est pas laissé influencer par les stéréotypes phrastiques de la langue source tout en moulant l'information à transmettre dans des tours de phrase spécifiques de la langue cible. Voilà un exemple:

FR: *Lorsque le règlement portant sur l'ouverture de la vente dispose que la*

transformation doit être effectuée par le demandeur, ceci constitue également une exigence principale.

RO: *Atunci când regulamentul privind deschiderea vânzării stabilește că prelucrarea se va efectua de către solicitant, aceasta este, de asemenea, o cerință principală.*

où la phrase d'arrivée n'est pas perçue par le lecteur roumain comme une structure typique de sa langue maternelle et qui pourrait être reformulé comme suit:

RO: *Tot o cerință principală o constituie și cazul în care regulamentul privind deschiderea vânzării stabilește că prelucrarea se va efectua de către solicitant.*

– que l'évaluateur-réviser élimine les cas de **foisonnement** (par manque de connaissance de certains termes du texte de départ et surtout des termes concordants dans la langue cible, le traducteur peut avoir la tendance à abuser de la paraphrase. « Dire les choses en plus de mots qu'il n'en faut pour être clair s'explique le plus souvent par l'attraction qu'exerce sur le traducteur la formulation du TD (texte de départ) – qu'il reproduit -, quoique la maîtrise insuffisante de la langue d'arrivée (LA) puisse être également invoquée. Dans ce dernier cas se rajouteront des fautes de langue – lieu où s'exercent la compétence et la performance linguistique du traducteur -, alors que sur le plan du discours, où opère la traduction, il faudra relever les erreurs et lacunes du traducteur dans son exégèse du sens du TD. Ce sont évidemment les avatars de l'opération traduisante et non pas la méconnaissance des langues qui retiennent ici notre attention. Mais la réalité linguistique est un continuum qui ne se laisse pas réduire à deux catégories hermétiquement cloisonnées, "faits de langue" et "faits de discours" [7]. Voilà un exemple que nous empruntons à cet auteur:

EN: *This product is sold by weight and not by volume. The powder can settle or pack down during the shipping and handling. If a measuring cup is used to do the mixing, you may not always obtain exactly the same number of quarts of milk from the contents of this package.*

FR: *Ce produit est vendu au poids et non au volume. À cause de diverses manipulations le lait écrémé en poudre instantané peut se tasser dans l'emballage. C'est pourquoi le nombre de pintes obtenues en reconstituant le lait peut varier légèrement si l'on se sert d'une tasse à mesurer.*

On peut constater qu'il y a des séquences, assez longues, redondantes (si le produit est vendu au poids il ne peut pas être en même temps vendu au volume, où ailleurs que dans l'emballage pourrait-il se tasser?);

par ailleurs, l'information qu'on a voulu transmettre parvient difficilement au lecteur natif français car les structures phrastiques choisies sont longues et un peu tortueuses; ce qui impose une reformulation à la révision, qui pourrait être la suivante (avec, également, le remplacement du terme *manipulation* pas trop adéquat au discours donnant des consignes des modes d'emploi):

Ces granulés sont vendus au poids et peuvent se tasser au cours de la manutention. La quantité de lait reconstitué peut varier selon que les granulés sont dosés au poids ou au volume.

Du point de vue pratique, il faudrait dire qu'avant de procéder à l'évaluation-révision d'une traduction, le réviseur devrait recourir à ce qu'on appelle un **échantillonnage** qui lui permettra de se rendre compte si la traduction est révisable et quel serait le poids de ses interventions; à ce moment mieux vaut refuser de faire la révision si l'on constate que celle-ci est pratiquement à refaire; voilà l'exemple d'un échantillon qui devrait amener le réviseur au refus de révision (où nous n'avons souligné que les erreurs grossières) [3].

FR: *Lors de la Réunion de Madrid, le conseil européen a souligné la nécessité pour les Etats candidats d'adapter leurs structures administratives afin de garantir le fonctionnement harmonieux des politiques communautaires après leur adhésion, et il a insisté, à Luxembourg, sur le fait que la transposition de l'acquis sur le plan législatif était un élément nécessaire, mais non suffisant, car il convient d'en assurer l'application effective.*

RO: *După sumitt-ul de la Madrid, Consiliul European a subliniat ca necesitate pentru statele candidate adaptarea structurilor administrative, în scopul garantării funcționării armonioase a politicilor comunitare după aderare, iar la Luxemburg a insistat asupra faptului că transpunerea acquis-ului în plan legislativ era un element necesar dar nu și suficient și ca urmare s-a convenit asigurarea aplicării efective.*

C'est toujours à la suite de cet échantillonnage qu'on pourra juger du poids de la révision: on dit en principe qu'un texte qui ne requiert que la relecture attentive et des interventions mineures exige entre 20% et 30% du temps nécessaire à la traduction, donc l'importance dévolue à la révision devra représenter ce même pourcentage par rapport à celle de la traduction. Il faut également ajouter que la révision ne devrait pas se réaliser – comme il arrive souvent – uniquement grâce aux services d'un ami ou

bien d'un collègue qu'on prie de «jeter un coup d'œil» et dire si le texte est bien traduit; la révision n'est pas une simple relecture, les compétences qui sont nécessaires pour cette opération doivent dépasser celles du traducteur et cela surtout au niveau des particularités du langage spécialisé. Pour que l'on mène à bout une vraie révision il faut établir des objectifs de qualité qui baliseront toutes les interventions du réviseur. Et comme la révision est une évaluation de la qualité d'une traduction, citons en guise de conclusion les quatre prérequis qui, selon D. Gouadec [5], sont strictement nécessaires pour la

bonne qualité d'une traduction:

- „Le respect de toute prescription du donneur d'ouvrage (après négociation si la prescription initiale semble aberrante);
- Le respect du principe de cohérence terminologique imposant toujours une même désignation pour un même objet ou un même concept dans l'intégralité du document traduit;
- L'obligation absolue de compréhension totale de tout segment du texte avant sa traduction/révision;
- Le respect des *règles d'art*”.

RÉFÉRENCES ET NOTES

1. *Contrôle de la qualité des traductions. Cahier d'information*, Division des services linguistiques, Direction de la terminologie et des services linguistiques, Services de traduction, Services gouvernementaux du Canada, Ottawa, 1993
2. Avant de discuter des tâches du réviseur en tant qu'évaluateur d'une traduction il faudrait préciser que le traducteur lui-même devrait évaluer le produit de son travail et ses objectifs seraient de garantir que sa traduction répond à ce que D. Gouadec [1990, p. 54] appelle des critères de *qualité révisable* ce qui veut dire que la traduction respecte des contraintes d'ordre matériel (traitement de texte, impression selon les exigences du cahier des charges), qu'elle ne comporte pas de fautes d'orthographe ou de grammaire, qu'elle est lisible, que tout ce qui devrait être traduit a été traduit; par ailleurs, le traducteur devrait signaler au réviseur toute difficulté qu'il a eue et les hypothèses relatives à la solution de cette difficulté.
3. Mentionnons toutefois que cet échantillon constitue en fait une traduction du Partenariat pour l'adhésion de la Roumanie à l'UE - 1999 publiée par un site Internet
4. DURIEUX, C. - *Fondement didactique de la traduction technique*, collection «Traductologie», n° 3, Didier Erudition, 1998
5. GOUADEC, D. - *Le traducteur, la traduction et l'entreprise*, Paris, Afnor, 1989
6. HORGUELIN, P. - *Pratique de la révision*, Montréal, Linguatech, 1978
7. JUHEL, D. - «Proximité et qualité des traductions», in *Meta*, XLIV, 2, 1999
8. LAROSE, R. - «Méthodologie de l'évaluation des traductions», in *Meta*, XLIII, 2, 1998